

CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE  
DES MINISTRES RESPONSABLES  
POUR LA COHESION SOCIALE

**« INVESTIR DANS LES DROITS SOCIAUX :  
INVESTIR DANS LA STABILITE ET LE BIEN-ETRE DE LA SOCIETE »**

**DISCOURS DE MONSIEUR PHILIPPE COURARD**

Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne, Belgique

Modérateur, Rapporteur et Président de la Session II « *Cohésion sociale en tant que responsabilité partagée par tous – renforcer les mécanismes de représentation et le dialogue social et civique* »,

Moscou, 26 - 27 février 2009

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat,

Mesdames, Messieurs,

Je remercie le Conseil de l'Europe de l'initiative d'une telle rencontre autour de la cohésion sociale. Elle démontre l'intérêt des Gouvernements de travailler et d'investir des moyens dans l'accès aux droits fondamentaux pour ces citoyens comme préalable pour mesurer le bien être de sa population. Assurer l'accès aux droits fondamentaux des citoyens et favoriser la cohésion sociale, c'est éviter des problématiques liées à la sécurité.

La Belgique est, comme vous le savez, un Etat Fédéral composé de l'Etat fédéral, des Communautés et des Régions coexistant au même niveau de pouvoir.

Si l'Etat fédéral a, dans ses compétences, la politique de sécurité qu'elle développe via son Ministre fédéral de l'Intérieur, la Région wallonne, région de 3,4 millions d'habitants, est compétente

pour développer des politiques plus en amont des phénomènes criminogènes, ce qu'on appelle souvent politique de prévention.

Ainsi, au niveau national, se développent depuis près de 20 ans des « contrats de sécurité » appelés « plans stratégiques de prévention et de sécurité ». Il s'agit de moyens alloués à certaines villes et communes dont l'objectif général est de prévenir, détecter et limiter le phénomène et/ou le sentiment d'insécurité relatif aux nuisances publiques.

La Région wallonne a, pour sa part, profondément réformé sa politique de prévention. Elle est passée d'un dispositif de prévention des risques en un dispositif d'émancipation sociale, s'inspirant justement du concept de cohésion sociale du Conseil de l'Europe.

Cette réforme régionale sera l'objet principal de mon intervention, qui ne vise dès lors par à vous faire part de l'ensemble des politiques menées en Belgique en matière de cohésion sociale. Je suis cependant disposé à vous faire parvenir pour le surplus les informations relatives à cette politique menée par le Fédéral, les Communautés et Régions.

Permettez-moi de faire la brève présentation du décret qui vient d'être voté en novembre au Parlement wallon afin de vous éclairer sur le fruit de notre travail et de nos réflexions.

La réflexion que nous avons menée partait du principe qu'il est essentiel d'agir en amont sur les politiques d'accès de tous aux droits fondamentaux. Une application sur cet accès à chacun permettrait de vivre en meilleure harmonie et d'éviter, dès lors, des problèmes qui seraient les conséquences de ces lacunes.

On sait que la formation, le logement décent, le tissage de liens sociaux, l'accès à la culture sont autant de facteurs essentiels, non exhaustifs, à l'équilibre d'une population. Certains quartiers, certaines situations d'isolement, de manque de formation ou de qualifications peuvent entraîner à terme des situations individuelles difficiles qui peuvent engendrer des problèmes de délinquance.

Il convient donc d'agir à la base pour s'assurer d'avoir des politiques fortes et éviter des nuisances sociales.

Le Plan de cohésion sociale vise à favoriser la **cohésion sociale et l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux** et au bien-être économique, social et culturel dans les communes wallonnes qui sont au nombre de 253.

Partant de la définition du Conseil de l'Europe de la **cohésion sociale**, notre plan vise l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les hommes et les femmes et groupes d'individus

- l'égalité des chances et des conditions,
- l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel,

afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient

- son sexe,
- son origine nationale ou ethnique,
- son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique,
- son statut social,
- son niveau socio-économique,
- son âge,
- son orientation sexuelle,
- sa santé ou son handicap.

Par **droits fondamentaux**, on entend notamment les droits économiques, sociaux et culturels visés par la Constitution belge.

Le niveau de cohésion sociale de chacune de nos communes a été mesuré sur la base d'un **indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux**.

Celui-ci rend compte de l'accès de la population de chaque commune aux droits fondamentaux suivants :

- droit à un revenu digne,
- droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale,
- droit à un logement décent et un environnement sain,
- droit au travail,
- droit à la formation,
- droit à l'épanouissement culturel et social,
- plus un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

C'est notre institut wallon de statistiques qui a travaillé sur cet indicateur qui mesure, dès lors, l'accès des citoyens à ces droits fondamentaux que je viens de décrire. La démarche est nouvelle et se veut être le reflet le plus objectif de la situation communale par rapport à la moyenne de la Région.

Au-delà de ce classement au niveau régional, chaque commune va établir son diagnostic local de cohésion sociale, qui vient en complément de l'indicateur régional.

Le diagnostic local est rédigé par la commune en collaboration avec tous les partenaires locaux, publics et associatifs.

Le diagnostic local analyse :

- les initiatives publiques et/ou privées déjà mises en œuvre sur le territoire communal (quels sont les acquis, les forces, les faiblesses),
- les attentes de la population et les besoins restant à satisfaire en termes de populations, quartiers, infrastructures, services...

Sur base de ce diagnostic, la commune établit un Plan de cohésion sociale répondant à *deux objectifs* :

- le développement social des quartiers;
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Pour atteindre ces objectifs, il doit se décliner en actions coordonnées visant à améliorer la situation de la population par rapport aux *quatre axes* suivants :

- l'insertion socioprofessionnelle;
- l'accès à un logement décent;
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes;
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Il doit former un ensemble cohérent, basé sur des partenariats effectifs et favorisant le travail en réseau.

Une commission d'accompagnement veille d'ailleurs au bon déroulement du plan, sous la houlette de la commune, d'un chef de projet financé par la Région et de partenaires locaux.

Ce plan s'étale sur 6 ans ce qui correspond à la durée du mandat des élus locaux.

Un appel à projet est envoyé à toutes les communes qui peuvent rentrer dans le dispositif si elles le souhaitent.

On estime qu'environ 160 communes dont les plus importantes rentreront un plan.

Un système d'évaluation des plans est organisé au niveau régional sur base d'un suivi annuel, d'une évaluation intermédiaire et d'une évaluation finale.

L'évaluation, menée en collaboration avec les acteurs locaux, doit intégrer les différentes dimensions des projets réalisés au regard du diagnostic local.

Voilà, succinctement décrite la mesure.

Je souhaite par là démontrer combien que crois en la capacité des pouvoirs locaux d'être les moteurs de cette politique de coordination pour permettre à leurs habitants de travailler

- à un meilleur accès aux droits fondamentaux
- et à une plus grande cohésion sociale.

Le bien-être d'une population devrait se fonder davantage sur ce type d'indicateurs plutôt que sur la richesse moyenne de ses habitants et je sais que c'est une des recherches actuelles du Conseil de l'Europe à laquelle la Région wallonne s'associe via l'Institut wallon de Statistiques.

Nul doute que plusieurs communes souhaiteront être associées à cette recherche sur un mode de calcul qui reflète mieux le niveau de la cohésion et du bien être d'une population.

Je vous remercie.

Philippe COURARD